



Les pages 1 à 2 sont à remettre à A Chacun Son IsaGym

A CHACUN SON ISAGYM

Siret : 918 750 142 00054

SAISON 2025-2026



06.67.04.82.14

achacunsonisagym@gmail.com

FICHE INSCRIPTION

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

NOM
Prénom
Tel :

NOM
Prénom
Tel :

NOM DU **PRATIQUANT** : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE

CODE POSTALE : 30..... VILLE

TEL : / / / /

ADRESSE MAIL :@.....

(Écrire lisiblement SVP)

BABYGYM Parent/ Nounou 9 mois - 3 ans

150€ ☐

COMEDIE MUSICALE 6-10 ans

210€ ☐

ZUMBA Kids 6-10ANS

200€ ☐

ZUMBA Kids Junior (-6ans)

200€ ☐

ZUMBA/STRONG Ado/Adulte

200€ ☐

YOGA

250€ ☐

DANSE MODERN'JAZZ 6-10 ans

250€ ☐

GRS (Gym Rythmique et Sportive) 6-10ans

250€ ☐

PILATES/CIRCL MOBILITY Adulte/Sénior

150€ ☐

GYM Adulte

140€ ☐

Cotisation annuelle

Une contribution de 20€/enfant est demandée pour les costumes pour les participants au spectacle.

Entrée payante et le montant de l'entrée sera fixé en fonction du lieu loué.

(Une remise de 10€ est appliquée pour 2 activités).

CERTIFICAT MEDICALE OBLIGATOIRE Ado/Adulte/Sénior 1^{ère} adhésion

Questionnaire Médical : Enfant & Renouvellement

Frais de gestion (1fois/famille)

10,00€ ☒

Licence **OBLIGATOIRE** au choix :

Licence (Licence 17,5€ + Assurance Mini 2€)

19,50€ ☐

Licence seule (Chèque seul svp)

17,5€ ☐

Costume Comédie & Zumba Kids

20€ ☐

(Chèque seul svp encaissé en Avril 26)

GRS & Danse Modern à confirmer

Adhésion et Assurance

Remise Pass'Sport = €

Remise 2 Activités = €

Total = €



Mode de règlement par chèque : à remettre le jour de l'inscription

Libellé à l'ordre de **A CHACUN SON ISAGYM** (⚠ Ne pas postdater les chèques)

☐ 2 fois (Octobre/Novembre)

Nb de chèques :

Nom Banque :

☐ 3 fois (Octobre/Janvier/Avril)

N° :

N° :

☐ Autre :

N° :

☐ Espèces ☐ Pass Sport 70€

Licence N° :

Costume N° :

Date : / /25

Signature Obligatoire :

IL EST IMPORTANT DE DONNER UNE GOURDE D'EAU A VOS ENFANTS. POUR TOUTE ACTIVITE PHYSIQUE, IL EST NECESSAIRE DE SE DESALTERER.

I - AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mme, Mr : agissant en qualité de : père, mère, tuteur¹

Téléphone(s) :

1/ Autorise mon enfant (nom/ prénom de l'enfant) à participer aux séances de Gymnastique Rythmique ,Danse, Comédie musicale, Zumba dans les locaux laissés à disposition par les mairies.

2/ Je porte ci-après à la connaissance du Président et de l'Animateur de la section le(s) renseignement(s) suivant(s)³ (À signaler tout particulièrement : asthme, diabète, épilepsie, hémophilie, atteintes cardiaques et allergies alimentaire) :

.....

En cas d'urgence, je demande de prévenir :

Mme, Mr

Qualité : Tél :

Si personne n'est joignable, j'autorise à prendre toute mesure d'urgence (médecins, pompiers, hôpital).

3/ **Droit à l'image** : J'autorise le bureau à utiliser l'image de mon enfant sur support photographique ou information pour la présentation et l'illustration de nos structures (bulletin d'information municipal, site internet de la commune, presse, ...) :

OUI ☐

NON ☐

1. J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.
2. J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur en page 4 et j'en accepte toutes les clauses.
3. J'ai bien pris connaissance de l'annexe 1.
4. J'ai bien pris connaissance de toutes les modalités d'assurance de base.

A le
« Lu et approuvé » Signature

¹ Rayer la mention inutile

² Cocher la case désirée

³ Tout élément particulier et nécessaire à la sécurité de l'enfant.



ANNEXE 1

Clause RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans le bulletin d'adhésion dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive...), mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.

Ces informations à caractère personnel sont communiquées à la Fédération et aux structures déconcentrées de la Fédération pour votre inscription et votre recensement en tant que licencié, ainsi qu'à l'assurance pour l'assurance responsabilité civile et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription.

Nous vous précisons que la fourniture de votre adresse e-mail est obligatoire, car l'envoi de la licence est effectué par voie dématérialisée. Cette adresse e-mail permet également à la Fédération de vous informer sur ses actualités (newsletters, événements...), mais aussi de vous solliciter en vue d'améliorer ses pratiques sportives et culturelles ou de recueillir votre avis (enquêtes de satisfaction...).

Pendant la période de conservation de vos données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante :

achacunsonisagym@gmail.com

ou un courrier à l'adresse de l'association.

[A CHACUN SON ISAGYM ,7 Route de Beauvoisin 30620 Aubord](#)



Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association A CHACUN SON ISAGYM, dans le cadre de ses statuts. Il sera voté en assemblée générale. Il est remis à l'ensemble des adhérents.

Article 1^{er} : ADHESION

Pour être membre actif de l'association, après deux semaines d'essai l'adhérent doit :

1. Remplir une fiche d'adhésion
2. Fournir un certificat médical de moins de trois ans OU un questionnaire médical.
3. Adresse mail
4. Pour les enfants de moins de 18 ans, une autorisation parentale et une décharge de responsabilité.
5. Selon le nombre d'inscriptions, le bureau se réserve le droit : **de laisser la priorité aux anciens licenciés, d'annuler un cours si le nombre d'inscrits est insuffisant.**

Article 2 : LES COTISATIONS

1. Les cotisations sont fixées à chaque début de rentrée sportive et culturelle : une partie est reversée à la Fédération pour la licence et l'autre aux salaires des animateurs et frais de fonctionnement
2. Vous avez la possibilité de régler la **totalité** de la somme :
Par chèque à l'ordre de A CHACUN SON ISAGYM, en 3 fois (encaissements en octobre, janvier et avril) ou plus à préciser.
En espèces, par virement ou HelloAsso.

Pour toute adhésion à partir de janvier, le montant de la cotisation se fera au prorata des 10 mois.

Le respect et la discipline sont nécessaires pour le bon fonctionnement des cours.

Article 3 : LE REMBOURSEMENT

1. Le remboursement des cotisations ne sera possible que pour des raisons de santé et sur présentation d'un certificat médical d'incapacité d'une durée supérieure à 4 mois.
2. La date de prise en compte pour la cessation de l'inscription correspondra à la date d'émission du certificat médical transmis à l'association par l'adhérent, soit par mail (achacunsonisagym@gmail.com), soit en contactant le 06.67.04.82.14
3. La licence, les frais de gestion et la location de costume ne pourront être remboursés.
4. Aucun remboursement ne sera possible à l'unité si l'animatrice est malade et doit annuler un cours.

L'association ne sera responsable de la surtaxe du repas réservé en conséquence pour les élèves des cours du midi.

Article 4 : ACTIVITES PROPOSEES

Différents cours sont dispensés :

1. BABYGYM Parents-BEBE/NOUNOU pour les 9 mois/3 ans
2. COMEDIE MUSICALE 6/10 ans
3. ZUMBA KIDS, ADO, ADULTE/STRONG
4. GYM ADULTE
5. GRS
6. PILATES/CIRCL MOBILITY
7. DANSE MODERN'JAZZ

Article 5 : RESPECT ET DISCIPLINE

1. Les cours se déroulent en général dans les salles communales mises à disposition ou salles privées louées.
2. **Une tenue et chaussure de sport est obligatoire,**
3. Pour les enfants le port de bijoux, bracelets, colliers, boucles d'oreilles est déconseillé,
4. La présence d'enfants n'est pas autorisée pendant le déroulement des cours Senior/APA/Adulte.
5. Le matériel est mis à votre disposition par l'Association : prenez en soin.
6. Aucun manque de respect verbal ou physique ne sera toléré : entre adhérents (ou le représentant du pratiquant) ou à l'encontre de l'animatrice, ou à la nuisances (calomnie) envers l'association ou les membres du bureau, sous peine d'exclusion définitive.

Article 6 : LE BUREAU

Fixé par les statuts, il est composé au minimum d'un(e) Président(e), et d'un(e) Trésorier(e). Ils peuvent être tous secondés par des adjoints. Le bureau se réunit au moins une fois par semestre. Les candidatures du bureau sont adressées au Président de l'Association qui est chargé d'arrêter la liste des candidatures le jour de l'Assemblée Générale.

Article 7 : INFORMATIONS /FONCTIONNEMENT

La saison se termine le 26/06/26.

L'association organise un événement annuel ; elle sera donc fermée pour l'organisation, la semaine qui précède et la semaine après l'événement.

Pour la Comédie Musicale, **les enfants du lundi seront amenés à avoir des répétitions ou stage en plus le mercredi après-midi.**

En vue du spectacle de fin d'année en Juin avec les enfants, les cours du mercredi pourront être annulés pour les répétitions générales.

En accord avec le bureau, l'animatrice se réserve le droit de ne pas assurer le cours en dessous de 4 participants.